

Conseil de quartier Saint-Martin

Compte-rendu

Jeudi 12 octobre 2023

Ordre du jour

- **Présentation de la stratégie numérique responsable. Echange sur certains sujets (lutte contre la fracture numérique, ateliers de fabrication numérique, téléphonie mobile...).**
- **Point sur la collecte des déchets par les services de Rennes Métropole dont la collecte des déchets verts.**
- **Point sur le dispositif de désimperméabilisation des sols des propriétés privées.**
- **Dotation financière du conseil de quartier : examen des projets associatifs.**
- **Questions diverses.**

Présences :

31 participants

Ludovic BROSSARD

Jean-Charles AUFFRET





Accueil par Ludovic BROSSARD, élu de quartier et Jean-Charles AUFFRET, responsable de la direction de quartiers nord-ouest.

L'élu de quartier invite les rennais à une réunion d'information et d'échange à mi-mandat en présence de la Maire et des élus le mercredi 22 novembre à 20h00 au gymnase de Beauregard.

1) Présentation de la stratégie numérique responsable en présence de Pierre JANNIN, conseiller délégué au numérique et à l'innovation, Norbert FRIANT et Arnaud LE RUYET de la direction des services numériques de Rennes Métropole.

Pierre JANNIN introduit le sujet et pose la question de la prise en compte du numérique sur le territoire rennais dans sa dimension technique mais aussi politique. Sont évoquées les opportunités et les risques, les aspects collaboratifs et l'inclusion. En début de mandat, les élus ont considéré que le numérique était un enjeu de société et ont lancé la démarche du numérique responsable. Cette démarche s'est construite avec les citoyens notamment à l'occasion du débat sur la 5G.

L'élu et Norbert FRIANT expliquent qu'une instance participative a été créée suite à un tirage au sort parmi 1 500 personnes. Le groupe de travail réunit 20 participants ; il a posé les constats, les enjeux et proposé des actions concrètes (sur la 5G, 54 actions). A titre d'exemples, la responsabilité écologique pose la question de la sobriété autant sur les usages que sur le matériel ; la responsabilité sociale traite les volets de la fragilité numérique et de la santé.

(Cf diaporama)

Remarques des participants et réponses des élus et services :

Une habitante évoque l'utilisation abusive de l'internet dans le domaine médical, notamment la prise de rendez-vous. La suppression de l'humain est regrettable pour beaucoup de patients, voire dangereuse dans les situations d'urgence. *Il est répondu que, sur la dématérialisation des démarches administratives, il faut une approche multi-canal. Mais une collectivité locale peut-elle compenser tous les choix fait au niveau national ? la Ville soutient la création d'espaces d'inclusion, de médiation numérique (soit on fait à la place de, soit on apprend à faire). Les élus font remonter au niveau de l'Etat la nécessité de prise en compte de la fracture numérique.*

Sur le plan médical, une participante s'interroge sur le maintien du multi-canal dans le privé et sur la lutte à mener.

Il est répondu que dans le secteur privé, les banques prennent progressivement conscience des limites de l'uni-canal et ré-ouvrent des guichets avec le contact humain.

Cet exemple concerne des clients que les entreprises doivent attirer alors que les patients n'ont pas cette liberté de choix et les professions médicales n'ont au final aucun effort à faire.

Il est précisé qu'il y a aujourd'hui intérêt à être résilient ; est citée la situation du CHU qui a subi une cyber attaque il y a quelques mois et qui n'a toujours pas ouvert son site. Il est donc nécessaire d'avoir des plans B, on ne peut pas perdre tous les usages, toutes les compétences.

A une question sur la réelle volonté politique d'agir à RENNES, il est donné l'exemple de la carte Korrigo qui est maintenue alors que le smartphone pourrait la remplacer. Il est également rappelé que les réseaux de fibres à Rennes sont publics.

Sur l'exemple de la carte Korrigo, une habitante demande de faire apparaître les tickets restants.

Sur la thématique des évolutions technologiques trop rapides (5G, 6G,...), il est précisé que cette course se heurtera à l'insuffisance des ressources naturelles et sera une impasse.

En ce qui concerne l'intelligence artificielle, il est indiqué que le conseil citoyen publiera un avis après audition d'experts. Les habitants du conseil de quartier pourront aussi formuler des remarques sur cet avis. Un Hackathon est organisé prochainement sur le sujet. Le site "France Université Numérique" propose des cours en ligne, gratuits et accessibles.

Est engagée une réflexion sur la stratégie d'utilisation des données numériques. Certains choix d'utilisation présentent des avantages (éclairage public, optimisation de la collecte des déchets), d'autres présentent des risques (dans la prise de décision juridique, politique, dans la vidéo-protection). Comment sont respectées la liberté individuelle et la transparence ?

Sur le sujet des ondes électromagnétiques, la ville a effectué 150 mesures l'année dernière (à consulter sur le site de Rennes Métropole). Des capteurs de niveau d'ondes sont posés ; il est possible d'effectuer des mesures à domicile comme cela se fait dans les écoles, crèches et centres de loisirs de Rennes. À une question sur la mesure du danger, il est répondu que si des valeurs élevées sont constatées sur un site par rapport aux autres mesures effectuées, un contact est pris avec l'opérateur pour lui demander de réduire la puissance.

2) Point sur la collecte des déchets en présence de Laurent HAMON, Vice-Président de Rennes Métropole, conseiller municipal, Pénélope LE ROUX ALESSIO et Florian BESNIER, agents de la direction des déchets de Rennes Métropole.

Laurent HAMON présente la politique de réduction des déchets alimentaires et des déchets végétaux engagée à l'échelle de Rennes Métropole. Une concertation a préalablement été organisée sur la façon de réduire ces déchets. Des ambitions fortes ont été fixées sur les dix prochaines années. Très concrètement, il faut réduire le volume collecté dans le bac d'ordures ménagères, augmenter le recyclage et le réemploi, trier les déchets alimentaires et gérer les végétaux au jardin.

Deux sujets sont plus particulièrement détaillés :

- Le tri des déchets alimentaires :

Le tri des déchets alimentaires est déjà possible pour les foyers en maison (demande d'un composteur 300 l en plastique recyclé via le formulaire.

https://mesbacs.rennesmetropole.fr/composteurs_lieu_retrait) ou auprès du numéro vert).

Pour les immeubles qui ne sont pas déjà équipés d'une aire de compostage partagé, le tri des déchets alimentaires sera proposé sous forme d'une collecte via des abris bacs dès avril 2024 (date prévisionnelle) sur le quartier Saint-Martin. Les kits individuels (seaux et sacs) seront diffusés en porte-à-porte par une société mandatée par Rennes Métropole.

(cf diaporama)

Remarques des participants et réponses des élus et services :

Suite à une question, *il est précisé que tous les aliments sont compostables sauf le pain, les crustacés, le poisson et le carné. La carcasse de poulet pourra être déposée dans l'abri bac collectif car les déchets ainsi collectés sont orientés vers la méthanisation.*

Une habitante explique qu'elle a été référente compostage dans une copropriété et que les comportements inadaptés des copropriétaires l'ont découragée. Se pose aussi la question de la localisation des abris bacs plus ou moins éloignés des habitations sur l'espace public déjà encombré par d'autres bacs (le relais) et pollué par les coulures et les dépôts sauvages. *Il est répondu que le nombre des abris bacs collectifs installés sur la ville sera important au vu de la configuration de l'habitat, que ces bacs sont roulants avec un volume et un niveau de collecte adapté. Les bacs seront régulièrement lavés.*

Ce système est déjà en place auprès des commerçants et les résultats sont satisfaisants. Il est précisé que les résidents en pavillons sans jardin auront accès à l'abri bac collectif.

Un habitant demande qu'un prochain conseil de quartier soit informé du plan d'implantation des abris bacs.

À une question sur la collecte des encombrants, *il est expliqué que celle-ci est gratuite, sur prise de rendez-vous en fixant un lieu et un jour d'intervention.* Sur ce point, un habitant demande que les collectes soient organisées différemment car l'utilisateur est responsable du dépôt sur l'espace public jusqu'au retrait par les services de Rennes Métropole et que si le dépôt est fait en soirée, les encombrants peuvent être incendiés. *Il est précisé que le dépôt doit se faire à 7h30 le matin et que jusqu'à présent, aucun incident n'a été constaté.*

• La collecte des déchets végétaux :

Dans un contexte de crise climatique, les jardins peuvent être mal menés. Aujourd'hui, il est essentiel de faire revivre la biodiversité dans le jardin, même s'il faut bousculer les habitudes. Un plan national et un plan régional fixent des ambitions de réduction des végétaux. En intra rocade au 01/01/24, les déchets végétaux ne seront plus collectés devant les pavillons. À l'exception des tontes, les autres déchets de végétaux (branchages, feuilles, souches...) pourront continuer à être déposés par les résidents en déchetterie. Des informations, conseils, démonstrations dans les jardins privés seront proposés pour accompagner les rennais. La tondeuse peut broyer les pousses des haies de l'année. Des habitants peuvent se regrouper pour acheter un broyeur. Les branches plus grosses peuvent servir à monter des haies sèches. La technique du mulching est aussi une alternative. L'association "Vert le Jardin" a ses locaux sur le quartier, ce qui peut aussi faciliter la gestion de ces végétaux.

Remarques des participants et réponses des élus et services :

Une habitante s'inquiète du cumul de compost inutilisé dans les petits jardins privés. *Il est répondu que le compost diminue naturellement dans le temps.*

Un participant vivant en copropriété constate que s'il fait appel à une entreprise d'entretien des espaces verts, il paiera sur la facture le prix du dépôt en déchetterie alors que s'il se charge en tant qu'habitant d'effectuer lui-même le dépôt en déchetterie, celui-ci sera gratuit. Ce qui paraît inéquitable par rapport aux propriétaires de pavillons. *Il est répondu que les grandes entreprises ont aujourd'hui leurs propres filières de traitement des déchets en faisant du compost et du paillage réutilisé dans leurs chantiers d'aménagement.*

Une habitante s'inquiète pour les résidents qui n'ont pas de véhicule pour rejoindre une déchetterie. Elle demande que les bus desservent ces lieux. *Il est précisé que les distributeurs d'électroménager ont l'obligation légale de reprendre les anciens matériels.*

M. HAMON explique que le dispositif peut toujours s'améliorer mais qu'il faut considérer ces décisions comme environnementales dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique.

Le développement des déchetteries mobiles sur l'ensemble de la ville devrait aussi faciliter la gestion des déchets (pas de prise en charge des végétaux).

Le dispositif est déjà mis en œuvre pour les terrains publics.

M. HAMON informe qu'à partir de 2025, la collecte des déchets ménagers sera réduite de une fois/semaine à une fois tous les quinze jours en pavillonnaire. Le constat est fait aujourd'hui que les résidents ne présentent pas le bac à la collecte toutes les semaines et que ces bacs ne sont pas remplis. Le montant de la redevance ne sera pas pour autant diminué car le coût du traitement des déchets explose avec l'inflation, le prix de l'énergie, les salaires et les augmentations des coûts de matières premières.

3) Point sur le dispositif d'imperméabilisation des sols des propriétés privées par Rémi EZANNO, chargé de mission au service contrôle qualité de la direction de l'assainissement de la Ville de Rennes.

Cf diaporama)

Il est précisé que les entreprises disposant du label "quali pluie" proposent des solutions intéressantes.

4) Dotation financière du conseil de quartier : examen des projets associatifs.

(Cf diaporama)

Rappel :

Montant annuel de la dotation : 4 000 euros

Reste à consommer au 12/10/23 : 1 025 euros

Décisions :

L'association "Les Amis de l'Orgue Saint-Martin" ; concert de Noël du dimanche 10 décembre :

Budget total : 1 880 euros

Demande : 400 euros

Attribution : 225 euros



Le représentant de l'association explique que l'année 2023 est exceptionnelle en raison de la fête des 150 ans de l'instrument et qu'aucun montant n'a été sollicité auprès du conseil de quartier pour les concerts de printemps et de l'été. Il n'apparaît pas possible légalement de supprimer les droits Sacem même s'il s'agit de chants d'une chorale.

Des participants font remarquer que l'association a déjà reçu 800 euros pour cet anniversaire et que ces concerts n'attirent pas spécifiquement des habitants du quartier ; des ressources nouvelles pourraient donc être recherchées notamment auprès des commerçants.

L'association "La Maison Bleue" ; Noël Solidaire 2023 :

Budget total : 1 030 euros

Demande : 900 euros

Attribution : 800 euros

Une participante s'étonne que le montant soit si élevé cette année et qu'il faut se poser la question du montant attribué au vu de la baisse de fréquentation constatée aux dernières éditions. L'animateur de "La Maison Bleue" explique que le montant de la prestation musicale a déjà été négocié à la baisse. Des participants font remarquer qu'il y avait une bonne participation l'année dernière.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a simple, flowing line.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a simple, flowing line.

5) Questions diverses

Ces questions seront transmises aux services municipaux pour instruction :

1- La sécurité des déplacements piétons et cyclistes dans la rue de Saint-Malo après le Bd de Verdun vers le Bd de Lattre de Tassigny, où la vitesse des véhicules redevient à 50km/h, alors que dans cette partie du boulevard, il y a 2 passages piétons qui ne sont souvent pas respectés, du fait de l'accélération de la vitesse des véhicules. Dans cette portion, il y a également encore des commerces et malheureusement pas d'aménagement cyclable possible pour l'instant. Est-il possible de diminuer la vitesse et de garder cette portion à 30 km/h, pour garantir la sécurité des cyclistes et piétons.

2- Il y a un rétrécissement de la chaussée à une voie dans le virage vers le Bd de Lattre de Tassigny qui est favorable à la sécurité des cyclistes (travaux de construction d'immeubles actuellement). Ce rétrécissement sera t'il conservé après les travaux ?

3- La mise en œuvre des projets du budget participatif :

- Ralentisseurs rue Robiquet (beaucoup d'enfants habitent cette rue et y jouent. Malgré une limitation de vitesse à 30 km/h, les véhicules roulent très vite).
- Une piste cyclable continue avenue Gros Malhon.

4- Des riverains du Bd des Trois Croix interpellent la ville sur la multiplication des accidents l'été dernier au carrefour avec l'avenue Gros Malhon (dont un accident mortel). Par ailleurs, il est dangereux de sortir des habitations en raison de la vitesse des cyclistes sur les trottoirs. Les feux rouges ne sont pas respectés par les automobilistes. Il est proposé de réaménager la voirie en passant de deux fois deux voies à deux fois une voie. S'il n'y a pas de réponse technique dans l'immédiat, des contrôles de police sont demandés à court terme.

5- Sur le Bd de Verdun, le marquage au sol des 50 km/h à la sortie du dos d'âne apparait comme une invitation de la ville faite aux automobilistes à accélérer. Il est précisé que la vitesse autorisée sur toutes les voiries de Rennes sont aujourd'hui limitées à 30km/h sauf celles spécifiquement marquées à 50 km/h.

6- Rue Georges Bizet, le croisement entre les vélos, piétons, trottinettes passant sur le passage piétons et les automobilistes circulant sur la voirie est dangereuse.



Deuxième réunion sur le réaménagement du square de Coëtlogon
Jeudi 23 novembre 2023 à 16h30
sur site square de Coëtlogon

Prochaine réunion du groupe projet urbanisme écologie
mardi 7 février 2024

Prochaine réunion du conseil de quartier (nouvelle date)
jeudi 21 mars 2024

